

# COMMUNE de LOISY-SUR-MARNE

-----  
**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du mercredi 28 janvier 2009 à 19 heures 00**

Absents excusés : Béatrice EHRMANN, Pascal BONETTI

Secrétaire de séance : Claude MALAISE

A 19 heures 15, le responsable de la Communauté de Communes de Vitry-le-François, Monsieur Antoine RICHARD, géomaticien, a présenté le Système d'Information Géographique (SIG), les projets et des exemples d'applications.

A 20 heures 15, Monsieur le Maire ayant ouvert la séance,

## Le conseil municipal a décidé de

- Approuver le compte rendu de la réunion du 26 novembre 2008
- Ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la vente du fossé de Nécluron par l'Association Foncière de Loisy/Drouilly à la Communauté de Communes de Vitry-le-François et situé dans la ZAC de la Haute Voie.
- Ne pas retenir un devis pour divers travaux de mise en conformité du système électrique dans la salle des fêtes selon le rapport du vérificateur agréé de la Société APAVE de Reims.
- Faire un appel d'offre pour obtenir un contrat de vérification des installations électriques des bâtiments communaux recevant du public (église, école, salle des clubs, relais familles, salle des fêtes) auprès d'un organisme agréé.
- Modifier le montant des frais de chauffage et de charges des 2 logements communaux situés 96 Rue de Choiset. Il passera de 100.00 € à 105.00 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2009.

## Le conseil municipal a pris connaissance

- D'une lettre de remerciement de Mr et Mme Bernard CREUX pour le cadeau offert par le conseil municipal en remerciement du dévouement et des services qu'ils ont manifesté au sein du Club Joie de Vivre de Loisy bien qu'ils habitent désormais à Vitry-le-François.
- D'une subvention de 131.00 € allouée par le Conseil Général pour le transport des élèves de l'école lors de l'activité natation scolaire (année 2008)
- Du compte rendu de la rencontre avec les représentants de la DDE et du Conseil Général concernant l'aménagement et la signalisation de plusieurs carrefours de notre village.
- Du résultat du dernier recensement :
  - o Population municipale : 933
  - o Population comptée à part : 16
  - o Population totale : 949
- De rapports de l'enquête publique relative au projet d'implantation de 6 éoliennes sur le territoire de St Amand sur Fion
- De l'arrêté préfectoral autorisant la Sté Calcia à exploiter une carrière sur les territoires de Couvrot et Soulanges
- De l'information préventive des nouveaux arrivants sur les risques majeurs permettant de faire face aux événements inhabituels ou déstabilisants
- De l'obligation du Maire à mettre en place le plan communal de sauvegarde visant à alerter, secourir, protéger les habitants en cas de risques majeurs identifiés par les services de l'état.
- De la nomination de Madame Evelyne JACOBÉ en tant qu'employée communale contractuelle.